



Paris le 22 décembre 2008

## **La CRE publie ses conclusions relatives à l'audit de la nouvelle formule servant de base au calcul de l'évolution des tarifs réglementés de vente de gaz naturel de GDF Suez**

La Commission de régulation de l'énergie (CRE), qui se prononce pour avis sur les tarifs réglementés de vente de gaz naturel, vient d'achever l'audit de la nouvelle formule permettant d'estimer les coûts d'approvisionnement à prendre en compte dans l'élaboration des tarifs réglementés de vente de GDF Suez. Cette formule, proposée par GDF SUEZ, est prévue pour s'appliquer sur les années 2008, 2009 et 2010.

A l'issue de l'audit, il apparaît que cette nouvelle formule fournit une approximation correcte des coûts d'approvisionnement en gaz naturel de GDF SUEZ sur le marché français. Compte tenu du nouveau contexte économique et de la tendance à la baisse du cours des produits pétroliers, elle fera l'objet d'un nouvel audit de la CRE d'ici un an.

**Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence**

Contact presse : Anne MONTEIL - tel : 01.44.50.41.77 -mail : [anne.monteil@cre.fr](mailto:anne.monteil@cre.fr)